

AFFAIRE N° 14.

OBJET - Construction d'une salle d'animation théâtrale de 300 places au Grand Marché.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le projet d'un complexe d'animation à Champ Fleuri prévu en 1978 n'ayant pu aboutir, il a été proposé de redéployer les installations initialement prévues en différents lieux de la ville.

Une salle de spectacles de 800 places resterait donc implantée à Champ Fleuri, les locaux actuels du C.R.A.C. seraient réaménagés, et une salle d'animation théâtrale serait installée dans l'enceinte actuelle du Grand Marché.

Un avant projet sommaire a donc été établi en accord avec les services du Ministère de la Culture. La salle prévue se situerait en arrière du Grand Marché, sur la limite Sud de la parcelle et n'amènerait que des modifications mineures à la structure actuelle de la halle.

Le financement envisagé (10 000 000 F- dix millions de francs - équipements compris) correspond à une participation de 50 % de l'Etat et de 25 % respectivement du Département et de la Commune.

En conséquence je vous demanderais de vous prononcer sur les trois points suivants :

- Approbation de l'avant projet sommaire de la salle d'animation théâtrale de 300 places dressé par le Cabinet HEBRARD-ABBADIE.

- Acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de cette opération.

- Accord sur le financement et sur sa répartition.

.....

ADOPTE A LA MAJORITE

Reçu à la Préfecture
de la Réunion